Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026
ID : 048-214801326-20260925-425092026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE SEANCE 25 SEPTEMBRE 2026	CONSEILLERS MUNICIPAUX :
	EN EXERCICE : 15
	PRÉSENTS : 13
	Procurations: 2
	Absent: 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BECHETOILLE Xavier, CHALIER-PASCAL Maryline, CHAMPREDON Éric, CUMINAL Yannick, DOLADILLE Damien, GRANIER Guylhem, PARENT Philippe, PAULHAC Corinne, SOULIER Anne, RODIER Sylvain, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine, VASSAL Aurore.
Présents par procuration : Madame BOUDON Sophie à Madame CHALIER Maryline, Madame PANTEL-BEILLA Emilie à Madame SOULIER Anne.
Absent :
Secrétaire de séance : Madame TREBUCHON Géraldine

4- OBJET : LES COURSES – ACQUISITION D'UNE EMPRISE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que, dans le cadre d'une régularisation foncière au village Les Courses, et à la suite d'une entrevue sur place en date du 29 juin 2026, Madame AVRILLEAU GIACOMONI Lydie souhaite acquérir une emprise du domaine public communal située en limite de sa propriété. Cette emprise représente une superficie d'environ 30 m².

Par courrier en date du 27 juillet 2026, la Commune a proposé à Madame AVRILLEAU GIACOMONI Lydie l'acquisition de cette emprise aux conditions suivantes :

- superficie : environ 30 m² ;
- prix de vente : 10 € par m² ;
- montant total estimatif : 300 €.

Madame AVRILLEAU GIACOMONI Lydie a donné son accord à cette acquisition aux conditions proposées.

Monsieur le Maire précise que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur. La Commune prendra à sa charge les frais de géomètre déjà engagés ainsi que les frais liés à l'enquête publique rendue nécessaire par la procédure de déclassement du domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition par Madame AVRILLEAU GIACOMONI Lydie d'une emprise du domaine public communal située au village Les Courses, d'une superficie d'environ 30 m² ;
- FIXE le prix de vente à 10 € par m², soit un montant estimatif de 300 € ;
- DÉCIDE d'engager les procédures administratives nécessaires à la désaffectation et au déclassement de l'emprise concernée, ainsi que l'enquête publique nécessaire à cette opération ;

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026
ID : 048-214801326-20260925-425092026-DE

- DIT que les frais de géomètre déjà engagés ainsi que les frais liés à l'enquête publique seront pris en charge par la Commune ;
- DIT que les frais d'acte notarié seront à la charge de Madame AVRILLEAU GIACOMONI Lydie ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer tous documents relatifs à cette acquisition.

Le Maire,

Samuel SOULIER

